LUNDI 12 SEPTEMBRE 2022 LE TEMPS

Lundi Finance

l'année dernière aux six membres de la direction d'Axpo. Cette dernière, qui s'est vu accorder un crédit d'urgence par la Confédération, a renoncé aux bonus, déclare le groupe électrique. Cette renonciation s'appliquera si Axpo fait appel au fonds de sauvetage.

Monsieur Prix propose deux pistes pour faire baisser les prix de l'électricité. Les autorités peuvent agir sur le tarif de l'utilisation du réseau et les taxes encaissées par les collectivités, ce qui pourrait faire baisser le prix final jusqu'à 10%, selon lui



MESURES pour soulager les ménages grecs qui subissent de plein fouet une inflation galopante ont été annoncées par le premier ministre grec. Kyriakos Mitsotakis a promis d'accorder 250 euros en décembre à 2,3 millions de ses compatriotes en

	SMI		Dollar/franc	0,9614	Ψ
	10900,24 +1,02%	1	Euro/franc	0,9646	Ψ
	Euro Stoxx 50 3570,04 +1,64%		Euro/dollar	1,0042	
			Livre st./franc	1,1127	Ψ
	FTSE 100 7351,07 +1,23%		Baril Brent/dollar	92,84	1
			Once d'or/dollar	1716,83	

Les gérants indépendants en effervescence

GESTION DE FORTUNE Les 2600 PME actives en Suisse devront obtenir une autorisation de la Finma pour continuer à exercer dès le 1er janvier 2023. Un changement profond pour ce secteur, qui pourrait connaître une consolidation - ou pas

SÉBASTIEN RUCHE

Une échéance capitale approche à grands pas pour les gérants de fortune indépendants suisses: dés le ter janvier prochain, les GFI, comme les trustees, auront besoin d'une autorisation de la Finma pour exercer. Un nou-veau système de surveillance des gérants indépendants a été mis en place, qui les obligera à avoir des sociétés mieux organisées et plus solides. A un peu plus de trois mois du couperet, le petit monde des PME de la gestion de for-tune est en effervescence. Beau-coup d'acteurs se positionnent tune est en effervescence. Beau-coup d'acteurs se positionnent pour accueillir ceux qui ne vou-draient pas obtenir une licence. Mais l'incertitude demeure sur les intentions de ces derniers, et leur nombre.

leur nombre.

Début août, la Finma a lancé un
rappel à l'ordre très direct à l'attention des GFI. A ce moment-là,
l'Autorité de surveillance du secteur financier affirmait que 60%
des 2589 sociétés de gestion et trustees qu'elle a recensées avaient obtenu leur agrément ou avaient lancé les démarches pour le faire. Environ 25% de ces pour le faire. Environ 25% de ces entreprises avaient déjà annoncé qu'elles ne demanderaient pas d'autorisation, ce qui laissait un peu moins de 400 structures en position d'incertitude, soit 15% du marché. Si elles souhaitaient obtenir un agrément, la Finma les encourageait alors à présen-ter leur dossier au plus vite. Au risque d'être «sanctionnées sys-tématiquement» si elles ratent le délai au 31 décembre.

Meilleure perception à l'étranger

à l'étranger
En bref, les sociétés de gestion
devront être mieux organisées,
mieux capitalisées et avec des
procédures claires. «Ce passage
à une surveillance de la Finma
est positif pour la place finan-cière, car les gérants externes
seront mieux perçus à l'étranger une fois qu'ils seront soumis
au régulateur national, même si
cette évolution risque de se faire
au forceps pour certains», estime au forceps pour certains», estime Maxime de Raemy, directeur général et associé d'Alias Partner à Genève.

Au forceps, car les coûts de fonctionnement de ces PME risquent tionnement de ces PME risquent de partir à la hausse dans le nou-veau paradigme. Certaines fonc-tions devront être séparées, des spécialistes devront être enga-gés ou leur expertise sous-traitée auprès de prestataires externes. A

«Les acquéreurs de sociétés de gestion indépendantes sont certains de réaliser de bonnes affaires» NORBERT FUCHS, PRIME PARTNERS



titre d'exemple, un ou une spécia-liste de la conformité (compliance) expérimenté peut prétendre à un salaire de 160 000 à 180 000 francs par an, selon diverses estimations. Cette évolution se produit dans une tendance à la baisse des marges dans la finance ces der-nières années, qui n'épargne pas les GEI Certains observateurs.

les GFI. Certains observateurs estiment que la nouvelle régle mentation ne sera pas accessible à tous. D'autres avancent que même en recul, les revenus des GFI per-mettront d'amortir le choc. «Cette

mettront d'amortir le choc. «Cette hausse des coûts change la donne mais sans être un élément décisif pour arrêter l'activité», résume un bon connaisseur du secteur.

Tout le monde se prépare dont à ce nouvel avenir. Il est ainsi très probable que les banques dépositaires envoient des courriers à leurs GFI d'ici à la fin de l'année pour leur rappeler que sans autopour leur rappeler que sans auto-risation, ils ne pourront plus passer d'ordres chez elles.

Consolidation à trois étages

C'est une consolidation à trois C'est une consolidation à trois étages que prévoit Norbert Fuchs. «Beaucoup d'investisseurs étrangers ont remarque que la Suisse abritait de très belles sociétés de gestion. Des fonds d'investissement français ou anglo-saxons sont très présents et continuent à approcher beaucoup d'acteurs genevois», relève l'associé et cofondateur de Prime Partners, un des grands gérants de la place un des grands gérants de la place avec plus de 4 milliards de francs sous gestion.

sous gestion.
En mars, le groupe américain de gestion indépendante Focus Financial Partners avait ainsi annoncé l'acquisition d'Octogone, un gérant indépendant ayant 5 milliards d'avoirs sous gestion pour 70 collaborateurs, dont la moitié à Genève.

Dans ce type d'opération, «les acheteurs sont certains de réaliser de bonnes affaires, car en regroupant plusieurs sociétés de gestion, ils bénéficient d'un effet exponentiel: les valorisations de ces sociétés augmenteront beaucoup plus rapidement que ce qu'auront coûté ces acquisitions», analyse encore Norbert Fuchs.

géraient à ce moment-là un total de 4 milliards de francs d'avoirs. «Cette taille permet de dégager suf-fisamment de revenus pour être à l'aise face aux nouveaux coûts liés à la surveillance de la Finma, au back-office, à la compliance, etc.», poursuit Norbert Fuchs, dont la société a déjà obtenu son agrément et se positionne en consolidateur. et se positionne en consolidateur.

«Les gérants qui cherchent à réaliser des partenariats sont plus nombreux que ceux qui voudraient rejoindre une autre société de gestion»

LIONEL PILLOUD, CREDIT SUISSE

Le deuxième étage du proces-sus de consolidation concerne des fusions entre acteurs bien éta-blis, qui visent une taille considérée comme critique – 5 mil-liards d'avoirs sous gestion est un chiffre souvent entendu auprès des experts. Cette logique peut se retrouver dans le rapprochement entre les Genevois de Pleion et de Probus, annoncé en août 2021, qui

Selon lui, une troisième caté gorie d'opérations regroupera des gérants indépendants «qui veulent garder leur clientèle et continueront à percevoir des revenus, mais avec l'objectif de passer la main à moyenne échéance. Ceux-là seront attractifs pour la demi-douzaine de grandes socié-tés genevoises», conclut le gérant de Prime Partners

Ce troisième groupe évitera donc vraisemblablement de passer par la case autorisa-tion. Un processus qui prend un peu plus de trois mois en moyenne auprès de la Finma et qui nécessite un investisse-ment en dizaines de milliers de francs. Avec la nécessité d'être dans un premier terms accenté dans un premier temps accepté par un OS, puis de passer par un deuxième examen, de la part de la Finma cette fois, avec de nouvelles questions

«Près de 95% des GFI continueront» La vision est un peu différente du côté des banques dépositaires. «Parmi les gérants indépendants qui utilisent nos services, environ 50% ont déjà obtenu leur autori-sation auprès de la Elima et un sation auprès de la Finma et un peu moins de 50% ont déjà constitué leur dossier, qui se trouve soit chez un OS soit à la Finma. Je m'attends à ce que 5% des gérants indépendants que nous connais-sons mettent fin à leur activité», estime Lionel Pilloud, respon sable de l'activité avec les gérants indépendants chez Credit Suisse pour la Suisse romande et le Tes-

sin. Les deux grandes banques

sont les plus grands acteurs sur ce segment en Suisse. Concernant une éventuelle consolidation, Lionel Pilloud relève que «les gérants externes relève que «les gérants externes qui cherchent à réaliser des partenariats ou des acquisitions sont beaccup plus nombreux que ceux qui voudraient rejoindre une autre société de gestion. La consolidation devrait donc rester limitée, on a ainsi observé moins de dix rapprochements cette année en Suisse, sur ce marché qui n'est certes pas totalement transparent.

transparent.» Philippe Cornebise, directeur de SO-FIT, un des organismes de surveillance reconnus par la Finma, s'attend lui aussi à ce qu'une grande majorité des GFI déposent leur demande dans les déposent leur demande dans les temps: «En réalité, les gérants indépendants qui exerçaient à titre professionnel avant fin 2019 ne doivent pas avoir reçu leur agrément pour continuer à opérer après le rei janvier 2023, ils doivent avoir déposé leur dossier à la Finma avant le 31 décembre, ce qui implique d'être passé par un OS auparavant.»

Nouvelle vie avec plus

d'exigences Mais l'obtention de l'autorisation ne sera que la première étape de la nouvelle vie des gesétape de la nouvelle vie des ges-tionnaires externes, observe Maxime de Raemy, d'Alias Partner, qui détient une auto-risation de gestionnaire de for-tune collective permettant de gérer des fonds de placement. «Il faudra appliquer les nouvelles directives de la Finma, mettre en place des procédures, se doter de compétences supplémentaires ou encore s'assurer qu'une majo-rité des membres du conseil rité des membres du conseil d'administration sont indépendants», détaille le patron de la société d'une vingtaine de personnes, qui gérait 1,8 milliard de francs fin 2021.

francs fin 2021.
Les gestionnaires indépendants seront soumis à un audit plus poussé en 2023, dont les résults seront connus début 2024. «Il est très probable que de nombreux GFI arrêteront à ce moment-là, face aux exigences et aux coûts plus élevés», poursuit Maxime de Raemy. Alias Partners qui fête se nancette année à lancée na contra de la contra del la contra del la contra del la contra de la contra de la contra del la contra de la contra del la contra del la contr 50 ans cette année, a lancé en 2016 un processus de renforcement de ses structures, dans l'optique d'une transmission à des gérants

plus jeunes. En tout cas, la Finma a déjà En tout cas, la Finma a deja annoncé qu'elle serait sans pitié avec ceux qui voudraient exer-cer hors des clous en 2023. Ils risquent d'être placés sur sa liste noire ou même de faire l'objet d'une liquidation.

NOUVELLES RÈGLES

Sous la houlette de la surveillance prudentielle

Traditionnellement surveillés uniquement au titre du blanchiment d'argent, les GFI seront dès 2023 soumis à une surveillance prudentielle, sous la houlette d'organismes de surveillance (OS), qui seront eux-mêmes supervisés par la Finma. Avec seront eux-mêmes supervisés par la Finma. Avec d'importantes conséquences pour ce secteur com-posé par une majorité d'entreprises de moins de cinq employée, qui gérent très souvent moins de 500 millions de francs d'avoirs et dont les diri-geants approchent souvent de l'âge de la retraite. Pour obtenir cet agrément, «de nombreux docu-

ments sont à remplir, qui détaillent notamment l'organisation de la société et ses activités, avec des informations allant des compétences du perdes informations allant des compétences du personnel aux fonds propres en passant par la classification des clients ou des règles de comportement vis-à vis des différents types de clientèle. Tout cela est précisément défini par la loi sur les établissements financiers (LEFin) et la loi sur les services financiers (LFFin)», explique Philippe Cornebise, directeur de SO-FIT, un des cinq OS reconnus par la Finma. omplément texte base.

\$8\$